



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-006-2021-10

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale du Val d'Oise / Secrétariat de Direction**

IDF-2021-10-05-00001 - Arrêté conjoint N° 2021-740?? portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente,?? de la permanence des soins et des transports sanitaires (CoDAMUPS-TS) (3 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé - Délégation  
Départementale du Val d'Oise

IDF-2021-10-05-00001

Arrêté conjoint N° 2021-740  
portant modification des membres du comité  
départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports  
sanitaires (CoDAMUPS-TS)

**Arrêté conjoint N° 2021-740  
portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports sanitaires (CoDAMUPS-TS)**

**le Préfet du département du Val d'Oise  
le Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France**

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles R6313-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS 2021/089 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature à Madame Laure KERVADEC, Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise ;
- Vu** l'arrêté conjoint n° 2020.727 du 16 octobre 2020, modifié, portant désignation des membres du CoDAMUPS-TS ;
- Vu** les propositions de la présidente du conseil département, du conseil départemental de l'ordre des médecins et de l'URPS des médecins concernant la désignation des représentants ;

**ARRÊTENT**

**Article 1 :** L'arrêté conjoint n° 2020-727 du 16 octobre 2020 portant désignation des membres du CoDAMUPS-TS, est modifié ainsi qu'il suit :

**I-** l'article 1 :

Le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Val d'Oise, coprésidé par le Préfet de ce département ou son représentant et le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant, est composé comme suit :

**1) Représentants des collectivités territoriales, ou leurs représentants :**

- a) Madame Anne FROMENTEIL, conseillère départementale du Val d'Oise ;
- b) Madame Christiane AKNOUCHE, maire de Baillet en France  
et Monsieur Marc GIROUD, maire de Vallangoujard, désignés par l'union des maires du Val d'Oise ;

## **2) Partenaires de l'aide médicale urgente, ou leurs représentants :**

- a) Docteur Agnès RICARD-HIBON, responsable du service d'aide médicale d'urgence du Val d'Oise ;  
et Docteur Nathalie ROUDIAK, responsable de la structure mobile d'urgence du centre hospitalier de Gonesse ;
- b) Monsieur Bertrand MARTIN, Directeur du centre hospitalier d'Argenteuil ;
- c) le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ;
- d) le directeur départemental du service d'incendie et de secours ;
- e) le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours ;
- f) Lieutenant-colonel Xavier RIGAUD, chargé des opérations du service d'incendie et de secours ;

## **3) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent ou leurs suppléants :**

- a) Docteur Sandrine DURANTON, titulaire, ou sa suppléante Docteur Martine FRANCISCO, représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins ;
- b) Docteur Thierry GANDON, Docteur Philippe PIZZUTI, Docteur Delphine TORTIGET, Docteur Bijane OROUDJI, titulaires, représentants l'union régionale des professionnels de santé (URPS) représentant les médecins ;
- c) Monsieur Glazik COQUIL, titulaire, ou son suppléant Monsieur Pascal BOUCART, représentant le conseil de la délégation territoriale du Val d'Oise de la Croix Rouge Française ;
- d) Docteur Catherine LEGALL, représentant le Samu-Urgences de France ;  
et Docteur Dominique GLADIN, représentant de l'association des médecins urgentistes de France (AMUF) ;
- e) Docteur Philippe JOSSE, titulaire, ou son suppléant Docteur Thierry MEDIONI, représentant du syndicat national des urgentistes de l'hospitalisation privée (SNUHP) ;
- f) Docteur Minh DUONG, titulaire, ou son suppléant Docteur Jérôme MONNOT représentant l'association des médecins libéraux pour la permanence des soins (AMPS)  
et Docteur Christophe FELIX, titulaire, ou son suppléant Docteur Thierry GANDON, représentant SOS médecins du Val d'Oise ;
- g) Monsieur Alexandre AUBERT, représentant de la fédération hospitalière de France - Ile de France (FHF) ;
- h) Madame Ségolène BENHAMOU, titulaire, ou son suppléant Monsieur Philippe CRESSON, représentant la fédération de l'hospitalisation privée (FHP)  
et un représentant de la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés (FEHAP), non désigné ;
- i) Madame Carole ALLAIN, Monsieur Stéphane BAUDE, titulaires ou leurs suppléants Monsieur Jonathan ALLAIN, Monsieur José MOREIRA, représentants la fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA) ;  
Monsieur Robert BIANAY, titulaire, ou son suppléant Monsieur Cédric GEORGELIN, représentant la fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) ;  
Monsieur Philippe RAYER, titulaire, représentant la chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) ;

Arrêté conjoint n° 2021-740 portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CoDAMUPS-TS)

Page 2 sur 3

- j) Monsieur Patrice HUET, titulaire, représentant l'association départementale de transports sanitaires d'urgence (ATS-U-TSP) ;
- k) Madame CROISY, titulaire, ou son suppléant Monsieur VACHER, représentant le conseil régional de l'ordre des pharmaciens ;
- l) Madame Edith LASSY, titulaire, ou son suppléant Monsieur Yves BENSARD, représentant l'union régionale des professionnels de santé (URPS) des pharmaciens d'officine ;
- m) Monsieur Emmanuel SIOU, titulaire ou son suppléant Monsieur Hervé GUILLON, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) ;
- n) Docteur Lycette CHELLY, titulaire, ou son suppléant Docteur Antoine VAN DAELE, représentant le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes ;
- o) Docteur Georges NOACHOVITCH, titulaire, représentant l'union régionale des professionnels de santé (URPS) des chirurgiens-dentistes ;

#### **4) Représentant des associations d'usagers :**

Madame Dominique CARAGE, titulaire, représentant l'UNAFAM

**Article 2 :** les membres du CoDAMUPS-TS désignés par le présent arrêté, et les membres des deux sous-comités, sont nommés pour la durée restant à courir à compter de la publication de l'arrêté conjoint n° 2020-727 du 16 octobre 2020, portant désignation des membres du CoDAMUPS-TS.

**Article 3:** Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et la directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture du Val d'Oise.

**Article 4:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hautil 95027 Cergy CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cergy, le 5 octobre 2021

PO Le Préfet du Val-d'Oise,  
Le Directeur de cabinet

signé

Philippe BRUGNOT

PO Le Directeur Général  
de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La directrice de la délégation départementale  
du Val d'Oise

signé

Laure KERVADEC

Arrêté conjoint n° 2021-740 portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CoDAMUPS-TS)

Page 3 sur 3